

Terrasse avec vue sur l'étang ?

C'est un dossier traité en sous-marin. C'est-à-dire que les réunions et négociations se sont déroulées à l'abri des regards indiscrets pendant un moment. Avant de peu à peu remonter à la surface. Pierre-Luc Accary, propriétaire du fonds de commerce l'Étang gourmand à Rosière, aimerait installer une terrasse flottante en bois devant son établissement au printemps prochain. « Ce n'est qu'un projet pour le moment, il y a encore beaucoup de démarches administratives à réaliser », tempère-t-il. Ce dernier présentera tout de même son dossier et ses motivations le 17 novembre lors du conseil de quartier de Montbernier et ses coteaux.

Le 26 octobre déjà, une réunion avec la mairie, les Amis de Rosière (l'association qui exploite l'étang) et un représentant du conseil de quartier lui avait permis de prendre une dernière fois la température. Avant de se jeter à l'eau.

Un projet choisi par la municipalité

Le projet est réfléchi. Dès son arrivée à Bourgoin-Jallieu il y a plus d'un an et demi, Pierre-Luc Accary avait rencontré la municipalité afin de « montrer patte blanche ».

Après s'être installé tranquillement, il a soumis trois propositions à la majorité (voir par ailleurs) pour « dynamiser et développer le site ». C'est finalement ce projet de terrasse flottante qui a retenu l'attention de la Ville au mois de mars. Selon nos informations, sa superficie serait comprise entre 150 et 200 m².

« Oui, on continue d'avancer ensemble même si nous sommes en pleine concertation. Je souhaite que le projet aboutisse au cours des prochaines semaines, confirme Jean-Pierre Girard, le premier adjoint. Nous n'avons pas travaillé tout seul dans notre coin ».

Plusieurs élus planchent en effet sur ce dossier complexe : Jean-Pierre Girard donc, mais aussi Jean-Claude Pardal, ad-



Pierre-Luc Accary désire installer une terrasse flottante « en bois qui se marierait complètement à l'étang ». Photo archives Le DL/Jean-François SOUCHET

joint à la voirie, Michel Caron, adjoint à l'urbanisme, et Aurélien Lepretre, élu à la démocratie participative.

Surtout, il a également fallu se montrer transparent et rassurant avec les Amis de Rosière et son président Alain Bel. « L'idée est plutôt sympathique et a été bien accueillie par les pêcheurs », souligne Aurélien Lepretre. L'association, qui entretient de bons rapports avec Pierre-Luc Accary depuis son arrivée, n'a pas fait de résistance. « On ne peut pas être contre ce projet, surtout s'il est viable », détaille Alain Bel. En

contrepartie, le président des Amis de Rosière aurait demandé deux choses à la mairie. D'abord davantage de places de parking le long de la route. Ensuite un curage de l'étang le plus rapidement possible. Bref, tout le monde paraît être gagnant dans cette histoire.

Si le projet aboutissait, les frais d'installation de la terrasse flottante seraient entièrement pris en charge par Pierre-Luc Accary. L'étang appartenant à la commune, le propriétaire du fonds de commerce devra verser un loyer à la Ville, dont le montant n'a pas encore filtré.

Mais cette installation ne sera-t-elle pas de nature à troubler la tranquillité des lieux ? La réponse est non selon Pierre-Luc Accary : « Ce ne sera pas une boîte de nuit, on ne pourra pas y manger dessus. Ça ne fera pas plus de bruit que le restaurant. Ce sera un lieu convivial. Il y aura des banquettes, des canapés, des chaises longues pour s'installer, boire un verre, manger une glace, bruncher le dimanche. Cela pourrait être le premier établissement flottant en Isère, un lieu tranquille pour s'immerger complètement dans l'étang. »

La terrasse ne sera pas non plus ouverte toute l'année, seulement durant les beaux jours (entre mai et septembre). Si le dossier allait à son terme, cinq salariés supplémentaires pourraient être engagés.

Vincent PROD'HOMME

L'INFO EN +

LES AUTRES PROJETS

Pour proposer une autre offre à ses clients, Pierre-Luc Accary avait soumis deux autres propositions. La première était de s'installer en bas de l'établissement. Impossible, la zone étant située en dessous du niveau de l'eau. L'autre projet était d'installer un toit terrasse à l'Étang gourmand. « Cela représentait un énorme investissement », note le propriétaire. C'est finalement la terrasse flottante qui a été retenue. Le projet pourrait encore prendre du temps avant d'être validé en raison des nombreuses autorisations administratives nécessaires.